

Dossier de présentation & offres commerciales



Le rendez-vous annuel
des professionnels du Diagnostic immobilier

Paris - Parc Floral de Vincennes

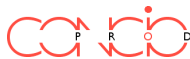
jeudi 31 mars 2022

9h00-18h00

co-organisé par

DIAGACTU

contact organisation



Leslie Queyraud

06 85 31 81 14

leslie.queyraud@gmail.com

- Espace d'exposition, salle de conférence, espace "job dating"



Succédant au SNDI organisé entre 2007 et 2009, les Rendez-Vous du Diag'Immo sont devenus le rendez-vous annuel incontournable de la profession.

© Parc Floral de Vincennes, Paris

Une journée dense dont le but est d'informer les diagnostiqueurs sur les évolutions normatives, techniques et matérielles de leur métier. C'est un lieu de rencontres où l'on échange pour mieux anticiper son développement, découvrir de nouveaux outils, de nouveaux services qui permettront de mieux travailler, mieux produire les services attendus.

Les RV du Diag'Immo accueillent depuis plusieurs années de plus de 600 professionnels (Paris) autour d'une quarantaine d'exposants. Deux espaces sont dédiés à l'accueil des visiteurs : une salle de conférence et un espace dédié aux exposants.

- Le Rendez-Vous des principales associations professionnelles

"Les Rendez-Vous du Diag Immo" accueillent depuis sa création, les principales associations syndicales, dont la CDI/FNAIM et la FIDI. Ces organisations professionnelles interviennent régulièrement aux ateliers/débats organisés par le site DiagActu et son fondateur Alain Périé.

- Des experts reconnus pour des ateliers et des conférences de qualité

Organisé en partenariat avec le site professionnel DiagActu, le site d'information n°1 de la profession, les RV du Diag'Immo permettent d'élaborer des rencontres professionnelles, aux sujets essentiels, conviant à la table des débats des experts reconnus.

- Une communication ciblée, strictement B to B

La stratégie de communication des RV du Diag Immo repose sur une démarche B-to-B. La fusion de notre base de données constituée depuis le SNDI'07, avec celle notre partenaire DiagActu en constante évolution, permet de toucher à ce jour la quasi totalité des professionnels du territoire via des campagnes d'emails bi-mensuelles à partir de J-60. La communication des RVDi touche ainsi plus de 13.000 professionnels travaillant dans et autour de la profession. Ces actions sont menées sous l'égide du site d'information DiagActu, site leader de la profession. L'objectif de notre démarche est de mettre l'accent sur la qualité des contacts et non de réaliser une communication de masse. Chaque partenaire dans la cadre du Pack "Image" (cf p.5) est associé à cette communication afin de préparer au mieux sa présence aux RVDi.

Depuis l'édition 2020, deux partenariats média majeurs permettent d'augmenter considérablement l'impact et la visibilité des RVDi : BatiActu (www.batiactu.com) et Baticopro (www.baticopro.com).

- Une journée continue au tarif d'entrée abordable

Le Pass entrée des RV du Diag Immo est de 15,00 € TTC (TVA 10%), tarif incluant l'accès aux ateliers-conférences. Les heures d'ouvertures sont : 7h45 à 19h00 pour les exposants, 9h00 à 18h00 pour les visiteurs.

• L'offre stands : 7,5m², 9m², 10m², 12m² et 15m²

La partie exposition se compose de 5 types de stands :

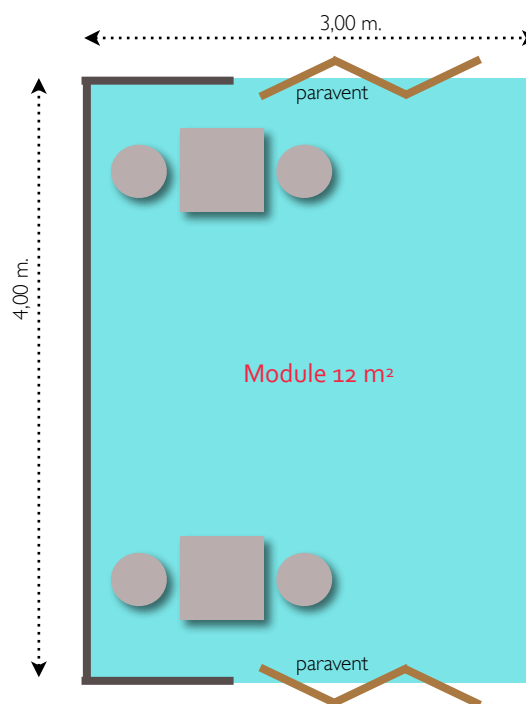
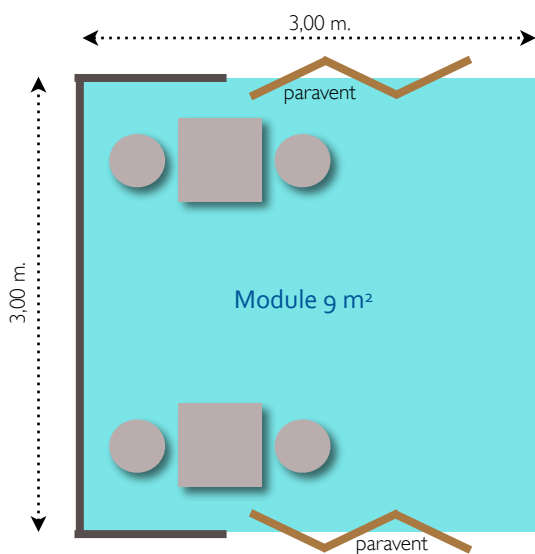
- espaces moquettés de 7,5 à 15m², délimités par des cloisons modulaires de fond avec retours d'1m.,
- équipés d'un pack mobilier se composant de 4 poufs-coffre bas avec assises mousse et de 2 tables basses (hormis pour les stands de 7,5m²), choisis pour la convivialité et permettant une meilleure lisibilité des visuels de fond,
- équipés d'un bloc de 3 prises électriques et d'une liaison internet wifi.

Les Packs STANDS sont présentés à la page 4.

Un service d'accueil avec café et jus d'orange est proposé gracieusement aux exposants jusqu'à 9h00. Un service de sandwicherie et plateaux repas est proposé sur commande.



Exemples de disposition de stands :



• Mobilier optionnel

Si vous souhaitez compléter le pack mobilier de base et que vous ne disposez pas de PLV type "stand parapluie", nous proposons une offre optionnelle de mobiliers issus entre autres du catalogue de notre fournisseur GL Events : vitrines, desks, chaises hautes, écran LCD, supports écran...

Ce catalogue fait l'objet d'un envoi spécifique par email aux exposants à J-60.

• Un Pack "Image" en option, pour une communication renforcée

Le Pack "Image" a pour but de répondre à la volonté stratégique de certains exposants de positionner leur marque sur les supports de communication des RV du Diag Immo :

- 1- inclusion du logo dans toutes les pages du site internet des RVDi (www.rvdiagimmo.com),
- 2- inclusion du logo dans les campagnes bimensuelles d'emails vers plus de 13.000 professionnels.

• Des tarifs attractifs, pour exposer et s'exposer

Les tarifs proposés permettent à chaque exposant et/ou partenaire, de calibrer au mieux son investissement en fonction de ses objectifs : du Pack 7,5 m² au Pack de 15 m² avec option "Image".

Les tarifs s'entendent hors taxes, TVA 20% en sus.

Offre stands/surface - Paris 2022	Numéros de stands (cf. plan)	Tarifs HT
PACK 7,5 m ² , incluant : - 30 invitations + 4 badges exposants, - 1 table basse + 2 poufs-coffres, - un lien vers votre site à la page "partenaires-exposants" du site web RVDi	1, 5, 7, 27, 30, 37, 38	2 690,00 €
PACK 9 m ² , incluant : - 50 invitations + 4 badges exposants, - 2 tables basses + 4 poufs-coffres, - un lien vers votre site à la page "partenaires-exposants" du site web RVDi	16, 22, 23, 25, 28, 29, 32, 34, 36	2 940,00 €
PACK 10 m ² , incluant : - 70 invitations + 4 badges exposants, - 2 tables basses + 4 poufs-coffres, - un lien vers votre site à la page "partenaires-exposants" du site web RVDi	4, 6, 8, 12, 39, 41	3 145,00 €
PACK 12 m ² , incluant : - 100 invitations + 6 badges exposants, - 2 tables basses + 4 poufs-coffres, - un lien vers votre site à la page "partenaires-exposants" du site web RVDi	9, 10, 11, 18, 19, 20, 21, 24, 26, 31, 33, 35	3 270,00 €
PACK 15 m ² , incluant : - 100 invitations + 6 badges exposants, - 2 tables basses + 4 poufs-coffres, - un lien vers votre site à la page "partenaires-exposants" du site web RVDi	2, 3, 13/17, 14, 40	3 790,00 €
PACK "Image": - inclusion du logo avec lien dans toutes les pages du site internet du salon, - inclusion du logo dans les campagnes bimensuelles d'emails vers plus de 13.000 professionnels (à partir de J-60)		1 250,00 €

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :
 Leslie QUEYRAUD au 06 85 31 81 14 ou par mail : leslie.queyraud@gmail.com

BON DE RÉSERVATION EXPOSANT/PARTENAIRE

RAISON SOCIALE (ou cachet commercial) :

représenté par :

Adresse :

CP / ville :

Téléphone / Portable : /

Adresse email :

confirme sa participation aux "Rendez-vous du Diag Immo" tel que spécifié dans le tableau ci-dessous, dont les détails des PACKS sont présentés en page 4 du présent dossier, et s'engage à respecter les conditions de participation telles que stipulées dans les conditions générales de ventes de la page 6 jointe au présent bon de commande.



contrat à renvoyer à :

CONCIO PROD
L. Queyraud
24, rue de la Molinie
33121 CARCANS

SARL au capital de 5.000 €
SIRET : 501 055 214 00016
NAF : 8230Z



Merci de compléter les informations ci-dessous, selon votre choix :

PRESTATIONS / PACKS	PU H.T.	Quantité	TOTAL H.T.
PACK 7,5 m ² pour les RVDi du 31 mars 2022	2 690,00 €
PACK 9 m ² pour les RVDi du 31 mars 2022	2 940,00 €
PACK 10 m ² pour les RVDi du 31 mars 2022	3 145,00 €
PACK 12 m ² pour les RVDi du 31 mars 2022	3 270,00 €
PACK 15 m ² pour les RVDi du 31 mars 2022	3 790,00 €
PACK "IMAGE" pour les RVDi du 31 mars 2022	1 250,00 €
		TOTAL H.T. :
		TVA 20 % :
		TOTAL T.T.C. :

Acompte à verser à la réservation, soit 40% du total T.T.C. :

Paiement du solde au 28 février 2022, soit 60% du total T.T.C. :

La réservation est contractuelle après versement de l'acompte.

Les règlements sont à l'ordre de CONCIO PROD, par chèque ou virement (RIB sur demande). En signant ce bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de ventes jointes à la présente. Les stands sont affectés en commun accord avec l'organisateur, selon les disponibilités, et sont validés après réception du bon de commande et de l'acompte.

Lu et approuvé le :

(signature et cachet commercial)

Pour CONCIO PROD,

Pour tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formulation, la résiliation, l'exécution et ou l'interprétation du présent contrat, seul sera compétent le Tribunal de commerce de Bordeaux (33). L'exposant doit souscrire un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile à l'égard des autres exposants, des tiers visiteurs et des participants. Il doit également garantir ses matériels, marchandises et objets exposés pour tous dommages y compris vol et vandalisme. L'exposant et son assureur renoncent à tous recours qu'ils seraient en mesure d'exercer contre l'organisateur ou son représentant, son assureur et les sites accueillant les "RV du Diag Immo".

Conditions Générales de Vente

Règlement des RV du Diag Immo organisé par CONCIO PROD

24 rue de la Molinie 33121 CARCANS

SARL au capital de 5.000 € - SIRET : 501 055 214 00024

1. Conditions de participation

Seules les sociétés présentant des produits et services compatibles avec l'esprit de la manifestation peuvent participer aux "RV du Diag Immo". L'organisateur se réserve le droit de refuser toute participation qu'il estime ne pas correspondre à cet esprit.

2. Demande de participation

La demande de participation doit être formulée sur le bon de réservation exposant/partenaire, inclus dans le présent dossier de présentation, en tant qu'engagement contractuel.

3. Frais de participation

Le montant des frais de participation comprend les prestations suivantes :

- la location de la surface, la pose de la moquette et l'installation des cloisons modulaires IG ;
- l'éclairage général de la manifestation et celui du stand ;
- les services généraux tels que gardiennage général et nettoyage ;
- la promotion générale de la manifestation.

4. Condition d'implantation

Les organisateurs sont les seuls décideurs de l'implantation des stands. A réception de l'inscription et du chèque d'acompte, les organisateurs contacteront les exposants afin de leur proposer l'emplacement correspondant à la surface souhaitée.

5. Conditions de règlement

L'exposant doit verser au moment de son inscription, un acompte égal à 40% du montant T.T.C. Le solde doit être versé au plus tard 15 jours avant la date de l'événement pour lequel il a contractualisé. Les règlements sont à effectuer par chèque bancaire ou virement à l'ordre de CONCIO PROD.

6. Conditions d'annulation

Toute société qui désire annuler sa participation doit le faire par lettre recommandée avec AR. Si l'annulation est effectuée plus de deux mois avant le premier jour de la manifestation, l'acompte sera remboursé à hauteur de 50% de la somme. Si l'annulation est effectuée moins de deux mois avant le premier jour de la manifestation, l'acompte sera conservé et il ne sera pas exigé de solde. Si l'annulation est effectuée un mois avant l'événement, le solde devra être versé selon les modalités de l'article #5. En cas de non paiement, l'organisateur se réserve le droit de disposer de la surface correspondante.

7. Engagement de l'exposant ou du partenaire

a/ L'exposant s'engage à respecter les conditions générales de l'organisateur et de ses sous-traitants. Tout manquement entraîne l'exclusion de l'exposant qui y aurait contrevenu, sans que celui-ci puisse demander le remboursement des sommes versées ou indemnités de quelque nature que ce soit.

b./ Un exposant ne peut héberger une autre société, personne morale et/ou physique, sur son stand, sauf accord spécifique du commissaire général.

c/ L'organisateur peut interdire l'entrée de la manifestation à toute personne se livrant à des actes préjudiciables à l'un des exposants, visiteurs, ou l'organisation même des "RV du Diag Immo".

d/ La distribution de documents et toute animation visuelle ou sonore doit impérativement obtenir l'autorisation écrite de l'organisateur.

e/ Les exposants qui effectuent une décoration ou un aménagement particulier doivent en demander l'autorisation écrite à l'organisateur en y joignant trois exemplaires du projet. Ils doivent, bien entendu, respecter les contraintes techniques et de sécurité communiquées dans le dossier technique. Toute détérioration causée par les exposants au matériel de stand, ou aux locaux mis à leur disposition, sera évaluée par l'organisateur et facturée à l'exposant.

8. Assurances

Chaque exposant s'engage à être assuré au titre de la Responsabilité Civile Professionnelle pendant la durée des "RV du Diag Immo". Tous les exposants et leurs assureurs renoncent à tout recours contre les organisateurs et les dégagent de toute responsabilité pour tout dommage quel qu'il soit, perte ou vol. Outre l'assurance couvrant les objets exposés et le matériel ou mobilier du stand, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, une assurance couvrant les risques encourus par toute personne se trouvant sur son stand.

9. Règlement des litiges

En cas de litige pouvant survenir pendant des "RV du Diag Immo" ou à propos de l'interprétation même du présent règlement général, il est fait attribution expresse de juridiction au Tribunal de Bordeaux, et ce, même en cas de conditions d'achats différentes, de pluralité de défenseurs ou d'appel de garantie.